

MAIRIE DE LAVILLEDIEU

66 Le Barry
07170

Tél. : 04.75.94.81.03
Fax : 04.75.94.39.77

mairie@lavilledieu-ardecche.fr



REGLEMENT D'UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS MUNICIPAL



DISPOSITIONS GENERALES

- A - Le court de tennis est strictement réservé aux familles villadéennes.
- B - Pour chaque utilisation du court de tennis, au moins une personne inscrite en Mairie doit être présente.
- C - Il est interdit de faire une reproduction des clés du court de tennis.
- D - Les usagers du court de tennis sont tenus de respecter les installations (filet, banc, clôture, porte).
- E - Les horaires d'ouverture et de fermeture sont de 8 h 00 à 21 h 30 au plus tard.
- F - Le mur d'entraînement est réservé aux usagers à titre individuel.
- G - Des créneaux horaires seront réservés et prioritaires pour les associations relatives à l'activité tennis.
- H - Chaque usager ne pourra utiliser le court de tennis que 6 heures par semaine au maximum et pas plus de 2 heures consécutives.
- I - Chaque usager veillera à bien refermer la porte à clé en partant.



CONDITIONS D'UTILISATION

- L'âge minimal pour une adhésion est de 10 ans. Dans ce cadre, le court municipal est utilisable sans la présence d'une personne majeure.
- Le montant de la cotisation annuelle est de 30 € (inscription obligatoire en Mairie pour la remise d'une clé).
- Un tarif réduit (20 €) est accordé aux jeunes de moins de 20 ans domiciliés à Lavilledieu, sur présentation des justificatifs d'âge et de domicile en cours de validité.
- L'adhésion court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
- Aucune action ne pourra être intentée contre la commune en cas d'accident ou de blessure et chaque adhérent devra faire son affaire personnelle d'une assurance couvrant sa responsabilité civile.



DISPOSITIONS DIVERSES

- J - Les agents municipaux ou les élus peuvent à tout moment effectuer des contrôles sur le court de tennis.
- K - Il est demandé à tous les usagers de respecter et de faire respecter le présent règlement.
- L - Toute infraction aux conditions ci-dessus énoncées pourra entraîner une interdiction d'accès au court de tennis.